



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SEANCE DU 20 JUIN 2022

2022_092

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS REGION
NOUVELLE-AQUITAINE, GARTEMPE SAINT-PARDOUX ET HAUT LIMOUSIN
EN MARCHÉ

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher de Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 juin 2022.

Nombre de conseillers	
En exercice	62
Titulaires Présents	52
Suppléants Présents	4
Pouvoirs titulaires	3
Votants	59

BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEAUD Laurent, COINDEAU Yvette, COURTIUUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON, Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GORIN Claudine, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAUREN-DUSSY Claudine, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MAITRE Daniel, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie, THEVENOT Pierrette,

PRÉSENTS Suppléants : CAILLAUD Didier, DACKOW Jean-Michel, NOEL Marie-Thérèse, ROUSSEAU Michel.

POUVOIRS hors suppléant :

- AUBRUN Lynda qui donne pouvoir à OVAN Nicolas,
- GUIBERT Xavier qui donne pouvoir à BAMBAGINI Martine,
- MAURY Alice qui donne pouvoir à SINGEOT Anne-Marie.

Excusés : BREGEON Pascal, COMBECAU Pascal, LONDEIX Colette.

Assistaient également à la séance des délégués suppléants.

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Madame Odile BERGER, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de la politique territoriale, s'exprime en ces termes :

Le Contrat de Dynamisation et de Cohésion Territorial signé en 2019 entre le Pays du Haut Limousin et la Région Nouvelle-Aquitaine se poursuit dans le cadre du Contrat de Développement et de Transitions signé entre les deux communautés de communes Haut Limousin en Marche/Gartempe Saint-Pardoux et la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du projet de territoire Haut Limousin à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une période de 3 années. Il convient d'en approuver le contenu et le principe des engagements respectifs des trois parties : Région Nouvelle-Aquitaine / Communauté de Communes Haut Limousin en Marche / Communauté de Communes Gartempe Saint-Pardoux.

La communauté de communes du Haut Limousin en Marche est structure porteuse du Contrat de Développement et de Transitions. A ce titre elle valide le projet tel que précisé dans les trois documents annexés à cette délibération, en approuvant leurs termes :

- Note d'enjeux
- Tableau des actions
- Contrat de développement et de transitions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 mai 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;

Vu la délibération du conseil communautaire Haut Limousin en Marche du 28 juin 2021 désignant la communauté de communes comme maître d'ouvrage de ce contrat à compter de 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la convention de partenariat signée le 1^{er} octobre 2021 entre les communautés de communes Haut Limousin en Marche et Gartempe Saint-Pardoux, précisant le rôle de la structure porteuse assumé par la communauté de communes Haut Limousin en Marche, la désignation du périmètre couvrant les 46 communes des deux EPCI, les obligations des deux EPCI en matière de partenariat ;

Considérant l'opportunité de mettre en œuvre le Contrat de Développement et de Transitions sur le territoire Haut Limousin en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à engager la démarche de contractualisation unissant les deux EPCI à la Région Nouvelle-Aquitaine et à signer le Contrat de Développement et de Transitions comportant 2 annexes :

Annexe 1 : note d'enjeux

Annexe 2 : tableau des actions

Article 2 : Le Président est autorisé à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le
Président

Date de signature : 07/07/2022

Qualité : Signature des ACTES par le

Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pôle DATAR

**CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT
ET DE TRANSITIONS
2023-2025**



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

La communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux, représentée par Monsieur Gérard RUMEAU, son Président,

Et

La communauté de communes Haut Limousin en Marche, représentée par Monsieur Jean-François PERRIN, son Président,

les EPCI ci-après dénommés **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération La communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux en date du XX XX XX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Haut Limousin et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération La communauté de communes Haut Limousin en Marche en date du 20 juin 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Haut Limousin et autorisant son président à le signer.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

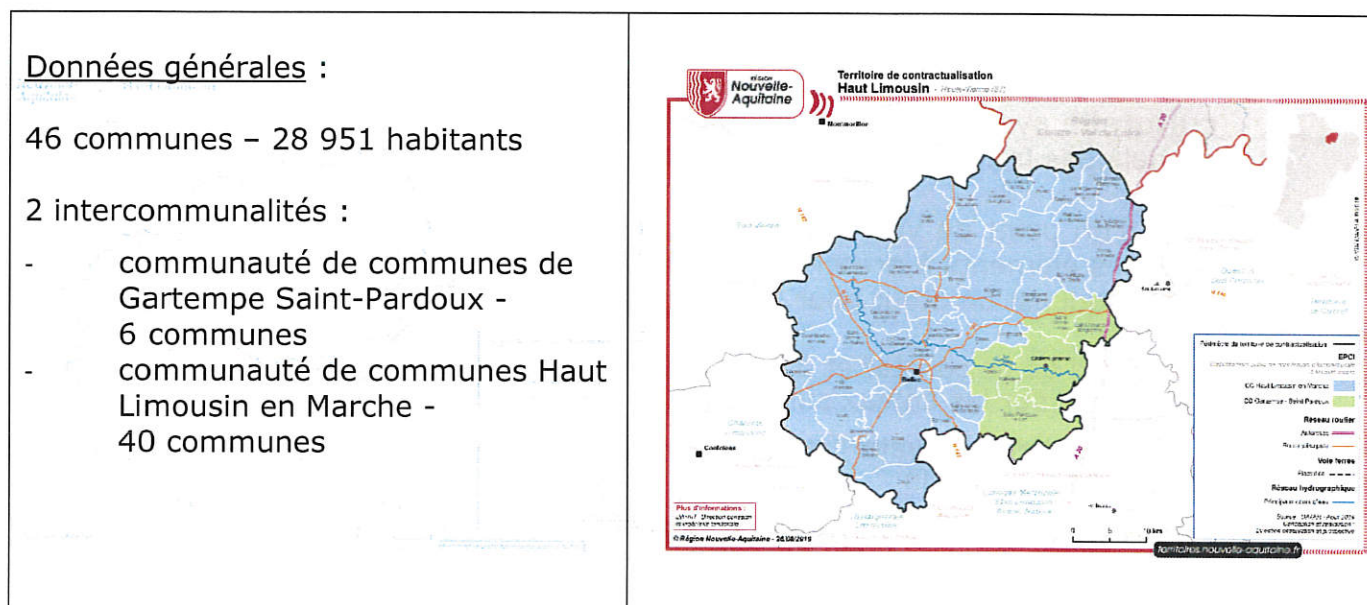
Les contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un ingénieur CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts

de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : Présentation du Territoire de contractualisation

1-1 Présentation du territoire de contractualisation



L'analyse socioéconomique du Haut Limousin, dessine le portrait d'un territoire essentiellement rural (l'ensemble des communes sont des communes rurales cf. définition INSEE/Eurostat) marqué par une **double décroissance démographique et économique**. L'une des principales faiblesses du territoire réside dans son profil sociodémographique : une population en diminution, plutôt âgée, faiblement formée, avec un degré de pauvreté élevé (caractéristique d'un monde rural agricole vieillissant aux faibles revenus), mais aux inégalités moins accentuées. La perte continue des emplois dans ce territoire très agricole ne s'est pourtant pas traduite par une augmentation du chômage, ce dernier se situant autour de la médiane observée en France, avec même une amélioration pour la CC du Haut-Limousin en Marche.

La vulnérabilité du territoire est confirmée par le niveau de revenu médian disponible par unité de consommation qui est l'indicateur de vulnérabilité retenu par la Région. En effet, les deux communautés de communes sont en dessous du revenu médian moyen de Nouvelle-Aquitaine. Les **deux EPCI sont ainsi classés en vulnérabilité forte**.

Concernant les services et équipements, le territoire souffre d'un déficit. Le territoire dispose de peu d'équipements structurants et fait face à des difficultés d'accessibilité. Quant au sujet de l'immobilier, le parc immobilier se caractérise par

l'importance du nombre de résidences secondaires et par un niveau de qualité insuffisant des logements disponibles.

Malgré ces difficultés socioéconomiques et de niveau de services, le territoire jouit de **milieux naturels riches et diversifiés** :

- réseau d'étangs, landes atlantiques des Monts de Blond, et massifs de forêts anciennes
- la vallée de la Gartempe et ses affluents, classée site Natura 2000 avec la présence de nombreuses espèces patrimoniales : castor d'Europe, moule perlière, loutre... et axe stratégique pour les poissons migrateurs (saumon, anguille) à l'échelle du bassin de la Loire
- Une importante trame bocagère,

A ces richesses naturelles, s'ajoute sur le territoire Haut Limousin une **dynamique culturelle** avec la présence de musées, théâtre, scènes musicales qui rayonnent au-delà des frontières du Haut Limousin.

Tant d'un point de vue des espaces naturels que des équipements culturels, ce sont des éléments à préserver et à valoriser afin de conforter un cadre de vie de qualité qui est un atout pour le territoire Haut Limousin.

Au regard de ce constat et de ces évolutions, il s'agit pour le Haut Limousin de se concentrer sur les enjeux suivants :

- Mettre en avant l'attractivité du territoire en s'appuyant sur la qualité de vie du Haut Limousin
- Miser sur la transition écologique et la production d'énergie pour accompagner le développement économique du territoire
- Accompagner les initiatives commerciales, entrepreneuriales, associatives, artisanales..., en vue de relancer l'économie à l'échelon local

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux (annexe 1), le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

- **Axe stratégique 1** : Concourir à l'attractivité du territoire en mettant la qualité de vie au cœur des projets communaux et communautaires

La stratégie pour augmenter l'attractivité du territoire se fonde sur plusieurs dimensions complémentaires déclinées à travers les sous axes suivants :

- Sous axe 1 : Redynamiser les centres bourgs et développer la qualité de vie au cœur des projets communaux et communautaires
- Sous axe 2 : Valoriser les ressources et spécificités territoriales
- Sous axe 3 : Améliorer l'habitat et la gestion raisonnée du patrimoine foncier
- Sous axe 4 : Soutenir les projets véhiculant une image positive du Haut Limousin, contribuant à enrichir l'offre de services culturelle, patrimoniale ou touristique
- Sous axe 5 : Mettre en place des outils pour la communication et la promotion du territoire

- **Axe stratégique 2** : Accompagner le territoire dans la mise en œuvre des différents leviers de la transition écologique pour en tirer des retombées économiques
 - Sous axe 1 : Favoriser la mobilité et l'accessibilité dans un environnement peu densément peuplé
 - Sous axe 2 : Développer la sobriété et la rénovation énergétique
 - Sous axe 3 : Favoriser le développement de filières innovantes en matière d'énergies renouvelables et de réduction des déchets
 - Sous axe 4 : Maintenir et préserver la biodiversité, les paysages et la ressource en eau

- **Axe stratégique 3** : Encourager la relance économique à l'échelon local
 - Sous axe 1 : Soutenir la résilience économique par l'accompagnement à l'évolution des filières de territoire (agriculture, tourisme, industrie, artisanat, commerce, culture)
 - Sous axe 2 : Appuyer l'émergence de nouvelles filières (co-productions agricoles, transformations alimentaires, etc) et de nouvelles formes d'économie territoriale (circuits courts, ESS, économie circulaire)

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire Haut Limousin comportant 100% de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3), le Territoire et la Région s'accordent sur le fait que 100% des projets du plan d'actions pluriannuels répondent à l'objectif régional en matière de ruralité.

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire Haut Limousin** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les deux EPCI, en vue notamment de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;

- **l'ingénierie du territoire.** La mobilisation d'une ingénierie performante coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **les actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, ou de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire Haut Limousin et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026. L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat sera assuré par un comité unique co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat et se réunira au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage devra être élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : Modalités de mise en œuvre DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel prévisionnel contractualisé qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : ÉVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RÉSILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 3 exemplaires

A Bordeaux, le

A Châteauponsac, le

A Bellac, le

Le Président
du Conseil Régional
Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de la
communauté de communes
Gartempe Saint-Pardoux

Le Président de la
communauté de
communes Haut Limousin
en Marche

Alain ROUSSET

Gérard RUMEAU

Jean-François PERRIN

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Liste des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)



NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATÉGIE TERRITORIALE PARTAGÉE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

I - Un territoire qui connaît peu d'évolution concernant ses vulnérabilités, mais dont les ambitions tendent à se renforcer.

- **Des caractéristiques démographiques fragiles**

Malgré une pause observée entre les années 2000/2010 (en partie grâce à l'arrivée d'une population britannique qui s'est aujourd'hui stabilisée), pour atteindre 30 225 habitants en 2017, la population du Haut Limousin amorce une nouvelle baisse avec 28 588 habitants en 2021. Cette situation est principalement due à une structure démographique âgée et vieillissante (près de 40% de la population à plus de 60 ans) entraînant un solde naturel négatif. Le solde migratoire, bien que positif, ne peut compenser la perte.

Nous pouvons tout de même souligner un regain d'attractivité du territoire depuis la crise sanitaire : le cadre environnemental privilégié associé aux nouvelles possibilités de télétravail poussent certains actifs à réinvestir le Haut Limousin.

- **Un territoire toujours en déficit d'équipements**

Que ce soit en matière de service ou de mobilité, le territoire souffre d'un retard de développement de ses infrastructures. Les réseaux routiers et les services numériques restent insuffisants. Certes la couverture 4G du territoire est très bonne, mais l'installation de la fibre prend un temps considérable tant la population et les entreprises sont dispersées. Cela pose la question de la qualité et de l'accessibilité des services à la population et plus particulièrement aux personnes âgées, particulièrement vulnérables en la matière.

Ce déficit a un impact fort sur la population : difficulté d'accès aux services, isolement social, difficulté d'insertion professionnelle sont autant de problèmes qui touchent les habitants. Les jeunes et les actifs sont souvent tentés de quitter le territoire pour effectuer leurs études ou trouver du travail, accentuant encore le vieillissement de la population.

- **Une économie fragile portée par le secteur agricole et les services non-marchands**

Le Haut Limousin se caractérise par une forte proportion d'emplois issus des secteurs de la santé, du social et du médico-social, ainsi que de l'agriculture. Ce dernier secteur doit faire face à de grandes difficultés : exploitations vieillissantes et peu attractives pour de jeunes exploitants, des établissements bancaires peu enclins à prêter pour des installations jugées « risquées », des aléas climatiques et hydriques de plus en plus fréquents, des consommateurs exigeants et un élevage ovin



en perte de valeur. Le secteur se doit d'opérer de grandes mutations en vue de s'adapter aux nouvelles contraintes et d'attirer de jeunes générations.

Du côté de la sphère industrielle, les entreprises du territoire sont majoritairement spécialisées dans la métallurgie à destination de l'aéronautique et du matériel agricole. Le secteur de la confection concentre aussi un nombre d'emplois conséquent autour d'une entreprise. L'industrie, déjà victime du manque d'attractivité de ses emplois, a été largement impactée par la crise sanitaire. Elle tente cependant de rebondir au travers d'initiatives collectives (Top 75).

En ce qui concerne la santé, il y a un fort enjeu autour de la silver économie et du bien vieillir en lien avec le phénomène de gérontocroissance. Le territoire se doit d'anticiper et d'intégrer le vieillissement de sa population en créant du lien en s'appuyant sur le Contrat Local de Santé en cours. La question du bien vieillir engendre une réflexion autour de l'économie, notamment en lien avec l'habitat, la mobilité, et l'environnement au sens large.

- **De fortes interdépendances avec les territoires voisins**

Que ce soit pour l'accès à des niveaux de services supérieurs, pour travailler ou encore pour les commerces, les déplacements vers les territoires limitrophes de Limoges, La Souterraine ou encore Saint-Junien sont fréquents. 30 % des actifs se déplacent quotidiennement hors du Haut Limousin pour travailler, principalement vers la métropole de Limoges, mais 20 % des emplois du Haut Limousin sont occupés par les résidents d'autres territoires. Une situation quelque peu paradoxale au regard des problématiques de transports relevées de manière récurrente.

- **Un patrimoine immobilier accessible mais peu adapté**

Le parc résidentiel du Haut Limousin est principalement composé de propriétaires de résidences principales et secondaires. L'offre locative, bien que présente, reste inadaptée à l'accueil de nouvelles populations. La location type se situe majoritairement dans un logement ancien, peu rénové et dont la situation (en centre-bourg) n'offre que peu de possibilité de disposer d'un jardin. Or, les nouveaux arrivants potentiels s'attendent à profiter d'un cadre de vie privilégié comprenant à la fois la possibilité de se loger dans de bonnes conditions, mais aussi l'accès à un extérieur privatif qui fait souvent défaut en secteur urbain. Beaucoup de maisons restent « inhabitées » et ne sont pas valorisées par leurs propriétaires, qui dans le meilleur des cas les occupent deux à trois semaines dans l'année mais dans la majorité des cas constituent des points noirs dans les villages et les centres-bourgs, entraînant une image dégradée de notre habitat.

- **Une image de territoire à restaurer**

Les faiblesses du territoire ont clairement été identifiées par la population locale pour qui le Haut Limousin ne jouit pas d'une image positive. Ce manque d'enthousiasme a tendance à accentuer les problèmes de développement du territoire. Ce point de vue contraste pourtant avec celui des nouveaux arrivants et des publics touristiques qui retiennent surtout les qualités paysagères et environnementales du territoire, ainsi que la diversité de ses activités.

Il est cependant à noter que plusieurs initiatives dans les domaines culturels, touristiques et économiques donnent une image positive du Haut Limousin. Elles sont portées par des néo-ruraux,



mais aussi par les professionnels implantés depuis de nombreuses années et conscients du potentiel d'attractivité du territoire.

Si les enjeux identifiés sur le Haut Limousin ont peu évolué depuis la dernière contractualisation, de nouvelles opportunités semblent se dessiner. Le territoire a l'ambition de s'en saisir afin de se doter d'une image plus attractive.

- **Le potentiel des énergies renouvelables et le développement durable**

Territoire faiblement artificialisé, le Haut Limousin a été clairement identifié par les promoteurs de projets éoliens et photovoltaïques. Si nombre de projets éoliens ont déjà vu le jour, le photovoltaïque au sol représente un potentiel de développement encore peu exploité.

Plusieurs enjeux se croisent autour des énergies renouvelables :

- la capacité du territoire à devenir autonome en matière de production et de consommation énergétique, tout en gardant une gestion raisonnée de ses capacités foncières destinées à l'agriculture et sans sacrifier ses qualités paysagères,
- la capacité pour les exploitants agricoles (en particulier les producteurs ovins) à investir sur des projets agri-solaires qui pourraient représenter une source de revenu complémentaire,
- la capacité des collectivités locales à participer à des projets leur apportant un retour sur investissement.

Par ailleurs, la question du développement durable du territoire devient primordiale. Que ce soit à travers la gestion des ressources naturelles, des déchets ou encore la consommation énergétique, le Haut Limousin doit engager les projets qui lui permettront de se valoriser en tant que territoire rural préservé où la qualité de vie peut être un véritable argument en matière d'attractivité. Les collectivités l'ont bien compris et entendent investir sur la rénovation énergétique ou encore la gestion des déchets.

- **La relocalisation des productions et le renforcement de l'écosystème économique local**

Si la crise sanitaire a posé des difficultés économiques au territoire, elle a aussi été l'occasion d'entamer une réflexion de fond sur la production locale et le renforcement de l'écosystème économique du territoire.

Le Projet Alimentaire Territorial mis en place sur le Haut Limousin permet de réfléchir à de nouvelles opportunités agricoles notamment en matière de maraîchage. De plus en plus de demandes d'installations en maraîchage sont sollicitées mais peu aboutissent. En cause, la difficulté à trouver des petites exploitations adaptées à cette activité et le manque de moyens des porteurs de projet. Le PAT permet également de réfléchir à l'opportunité de nouvelles filières et aux moyens nécessaires pour leurs mises en œuvre. Par exemple la laine, sous-produit peu valorisé actuellement, offre de nombreuses possibilités allant des pellets au textile en passant par le feutre et le géotextile. Cependant, le manque d'infrastructures nationales pour le lavage ou la transformation, porte atteinte à la valorisation de la laine qui devient de fait un déchet et une charge supplémentaire pour les éleveurs. Dans une logique d'économie circulaire, le Projet Alimentaire Territorial vise à valoriser les



circuits courts, notamment dans la restauration collective, ce qui nécessite une structuration des filières locales. Enfin le PAT permettra de sensibiliser à l'écosystème alimentaire allant de la santé nutritionnelle à la biodiversité pour le maintien des cultures, en passant par la connaissance et l'expérimentation des produits agricoles et de leur développement.

Le projet alimentaire territorial a permis de mettre en lumière les capacités productives en matière de maraichage. Des projets d'installation ont été détectés et représentent une opportunité d'évolution des pratiques agricoles. Cependant, l'offre foncière actuelle reste souvent inadaptée à de tels projets. Par ailleurs, les filières ovines et bovines sont en réflexion sur la valorisation des coproduits de l'élevage : la laine pourrait être valorisée comme isolant de construction, le cuir dans le monde de l'habillement et des accessoires, avec des débouchés en local sur le secteur de Saint-Junien.

Concernant l'économie résidentielle, les confinements successifs et le développement du télétravail ont engendré d'autres manières de consommer. Les commerçants, artisans et producteurs se sont saisis de cette occasion et tentent de mieux valoriser les produits et services auprès des consommateurs. La communauté de communes Haut Limousin en Marche a souhaité les accompagner en créant une plateforme du commerce local et en accompagnant les acteurs économiques dans la digitalisation de leurs activités.

Du côté de la sphère productive, les entreprises industrielles entendent tirer parti du regain d'intérêt des populations urbaines pour la campagne et travaillent en réseau sur l'attractivité de leurs emplois. Là encore, les collectivités ont un rôle d'accompagnement à jouer afin de faire évoluer l'image du territoire auprès de sa propre population, mais aussi d'habitants en devenir.

II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transitions

Le précédent contrat avait défini deux axes stratégiques :

- **Axe 1 : Renforcer les filières d'excellence du territoire, en particulier l'agriculture et les industries de pointe**
- **Axe 2 : Mettre en place les conditions de l'attractivité en vue d'augmenter le nombre d'habitants et permettre l'installation de jeunes actifs**

La stratégie territoriale adoptée lors du précédent contrat a permis de mettre en exergue un certain nombre de faiblesses du territoire, notamment au titre de l'agriculture où le paradoxe réside dans le fait que ce secteur est à la fois le plus gros pourvoyeur d'emplois mais également celui qui s'avère être le plus fragile. Aussi de nombreux agriculteurs se tournent vers des projets de production d'énergie renouvelable, devenant ainsi le facteur d'équilibre économique de l'activité pour certains d'entre eux. Le changement climatique rend également difficile une production agricole stable qui devient de plus en plus aléatoire en fonction des variations du temps. Enfin le modèle économique valorisant les plus grandes exploitations au détriment des plus petites surfaces, notamment maraîchères, rend la recherche de foncier par ceux qui souhaitent s'installer, très compliquée dès l'instant où leurs moyens financiers sont limités.



Cela aboutit progressivement à la prise de conscience du fait qu'il devient nécessaire de trouver des systèmes astucieux à la fois moins consommateurs d'énergie et moins impactants sur les ressources naturelles locales telles que l'eau. La solution peut en partie résider dans l'exploitation des gisements locaux d'énergie éolienne, solaire ou hydraulique. Ce système vertueux aurait également vocation à fournir de l'énergie locale aux entreprises industrielles qui voient leur facture d'énergie s'alourdir tous les mois.

L'attractivité était au cœur du précédent contrat mais les conditions de sa mise en place n'étaient pas encore suffisamment stabilisées, acceptées de tous et relayées par le plus grand nombre. Des outils tels que la plateforme de commercialisation des produits locaux sont des amorces de gestion de l'image du territoire à travers la vente de produits de qualité identitaires. Un des objectifs du Projet Alimentaire Territorial sera de rendre possible la structuration des filières agricoles afin de répondre à la demande en matière de circuits courts et de permettre la création de magasins de producteurs ou de vente de proximité comme cela pourrait être le cas dans le cadre de la création d'une halle commerciale à Bellac où les producteurs proposeront leurs produits sans intermédiaires.

L'attractivité reste toujours au cœur du projet de territoire et s'appuie sur plusieurs ressorts en vue d'attirer de nouveaux habitants. Il s'agit :

- de miser sur la redynamisation des centres-bourgs en accompagnant les communes exerçant des fonctions de centralité, dans le cadre de réflexions impliquant le tissu économique, associatif, entrepreneurial, artisanal, commercial, local
- de miser sur une meilleure proposition en matière d'habitat
- de créer les conditions favorables au maintien et au développement des activités industrielles du Haut Limousin. En cela la marque employeur peut favoriser à la fois les recrutements et la diversification du modèle économique local, mais également rendre l'écosystème industriel Haut Limousin plus compétitif.

Cette notion d'attractivité passe également par la valorisation de la biodiversité locale et la conservation d'espaces protégés. Un exemple d'action menée en la matière est celle du projet entrepris par la ville de Bellac qui consiste à réaménager la vallée du Vincou, à proximité immédiate du centre bourg, en mettant en place des parcours valorisant la faune et la flore locale, en restaurant des frayères dans le lit de la rivière, en installant des ruches..., le tout en conservant les activités sportives existantes telles que l'escalade sur le viaduc.

L'accueil reste au cœur des préoccupations du territoire. L'objectif est à présent de le généraliser à l'échelle du Haut Limousin en dépassant les éditions communales tout en s'appuyant sur l'apport de chaque « groupe accueil », pour constituer un document complet pouvant être utilisé par les entreprises du territoire dans le cadre, par exemple, de leurs recrutements.

Par ailleurs, il est essentiel de poursuivre les démarches qui constituent des succès sur le territoire, notamment en matière de culture. Cela n'empêche pas l'innovation. Le projet de pôle culturel à Châteauponsac réunissant la médiathèque, l'office de tourisme et le musée de France René Baubérot relève d'une initiative novatrice, ayant vocation à impulser de nouvelles interactions entre des activités qui deviennent complémentaires dans la mesure où elles se trouvent en un même lieu.



Face aux nouveaux défis posés par la conjoncture actuelle, le territoire Haut Limousin se doit de maintenir les fondamentaux de l'attractivité que sont les services à la population, l'accès à la santé, une économie dynamique, des paysages préservés... Il se doit également d'être un leader en matière d'innovation, de fédération/intégration des acteurs les plus impliqués, de création de projets mobilisateurs issus de nos singularités et de mise en place d'une offre territoriale garante du développement économique des différentes filières visées dans les enjeux retenus.

Enfin le Haut Limousin souhaite entretenir et mettre en avant ses singularités. La valorisation de la filière ovine est la piste qui recueille le plus de suffrages à ce stade, dans la mesure où elle valorise le savoir-faire de plusieurs professions et s'appuie sur l'image du mouton, animal emblématique de notre campagne.

Au regard de ce constat et de ces évolutions, il s'agit pour le Haut Limousin de se concentrer sur les enjeux suivants :

- Mettre en avant l'attractivité du territoire en s'appuyant sur la qualité de vie du Haut Limousin
- Miser sur la transition écologique et la production d'énergie pour accompagner le développement économique du territoire
- Accompagner les initiatives commerciales, entrepreneuriales, associatives, artisanales..., en vue de relancer l'économie à l'échelon local

III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

En réponse à ces enjeux, trois grands axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025.

- **Axe 1 : Concourir à l'attractivité du territoire en mettant la qualité de vie au cœur des projets communaux et communautaires**

Le Haut Limousin vise à retrouver une évolution positive de la population. Compte-tenu du solde naturel, la croissance sera en grande partie externe : non seulement le territoire doit pouvoir garder les jeunes actifs qui souhaitent rester, mais il doit aussi gagner en attractivité et en visibilité pour des ménages venant de l'extérieur, que ce soit au niveau du département, d'autres régions françaises, voire d'autres pays comme ce fut le cas à la fin des années 90 avec les britanniques.

La stratégie pour augmenter l'attractivité du territoire se fonde sur plusieurs dimensions complémentaires déclinées à travers les sous axes suivants :

- Sous axe 1 : Redynamiser les centres bourgs et développer la qualité de vie au cœur des projets communaux et communautaires
- Sous axe 2 : Valoriser les ressources et spécificités territoriales
- Sous axe 3 : Améliorer l'habitat et la gestion raisonnée du patrimoine foncier



- Sous axe 4 : Soutenir les projets véhiculant une image positive du Haut Limousin, contribuant à enrichir l'offre de services culturelle, patrimoniale ou touristique
- Sous axe 5 : Mettre en place des outils pour la communication et la promotion du territoire

Pour ce qui est des services à la population, il est essentiel de proposer des infrastructures structurantes : c'est le cas du projet de piscine à Châteauponsac dans la mesure où aucun équipement de ce type n'existe sur le territoire. Il pourra notamment concourir à l'apprentissage de la natation en milieu scolaire et à une fonctionnalité visant à développer le sport et les loisirs en Haut Limousin.

Toujours dans le domaine des services, les projets tels que celui de St-Martin-le-Mault, visant à créer un lieu « hybride » de service au public doté de plusieurs fonctions et notamment celle d'accueillir les associations, ont un rôle essentiel pour le maillage du territoire.

- **Axe 2 : Accompagner le territoire dans la mise en œuvre des différents leviers de la transition écologique pour en tirer des retombées économiques**
 - Sous axe 1 : Favoriser la mobilité et l'accessibilité dans un environnement peu densément peuplé
 - Sous axe 2 : Développer la sobriété et la rénovation énergétique
 - Sous axe 3 : Favoriser le développement de filières innovantes en matière d'énergies renouvelables et de réduction des déchets
 - Sous axe 4 : Maintenir et préserver la biodiversité, les paysages et la ressource en eau

Territoire très peu densément peuplé, le Haut Limousin doit faire face à d'importantes problématiques de mobilité :

- une population vieillissante peu mobile,
- un manque de solutions de transports adaptés,
- un éloignement des services,
- faciliter l'accès à l'emploi, la formation, en proposant des solutions de mobilité adaptées.

Ces éléments doivent se mettre en place tout en préservant la qualité de l'environnement, véritable atout dans le développement de sa démarche d'attractivité.

L'autre défi sera d'accompagner le territoire vers les nouvelles exigences en matière de rénovation et de sobriété énergétique. Le patrimoine bâti, tant public que privé, souffre d'un manque de rénovation et doit être adapté aux attentes des habitants et usagers, mais aussi des pouvoirs publics en matière d'économie d'énergie.

En matière de préservation de la biodiversité, un projet d'étude pour la création de trames verte et bleue est en cours de définition. Ce projet permettra de définir les zones à enjeux, réaliser une cartographie des actions à engager sur le territoire. Pour appuyer ces opérations et conforter durablement la préservation de la biodiversité sur le territoire, il est également envisagé de mener des actions de sensibilisation à la préservation des milieux et au maintien de la biodiversité auprès de tous publics (habitants, associations, entreprises).



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



- **Axe 3 : Encourager la relance économique à l'échelon local**

La crise sanitaire, qui a fragilisé bon nombre d'entreprises, a aussi été l'occasion de remettre en question le rôle des deux communautés de communes en matière de développement économique. Il ne s'agit plus simplement de créer les conditions d'accueil de nouvelles activités économiques, mais bien d'accompagner les filières dans leurs mutations afin de renforcer l'écosystème économique local.

Pour cela, des initiatives ont déjà vu le jour au cours du précédent contrat :

- l'animation du groupe de travail des entreprises industrielles du Haut Limousin (Top 75) avec notamment la création d'un parcours Marque Employeur, dispositif de développement de l'attractivité des entreprises et de leurs emplois,
- la création de la plateforme numérique Achetez Haut Limousin qui valorise les artisans, commerçants et producteurs locaux tout en leur offrant une solution d'accompagnement vers la digitalisation de leurs activités.

Dans la continuité de ces initiatives, deux thématiques ont été retenues :

- Sous axe 1 : Soutenir la résilience économique par l'accompagnement à l'évolution des filières de territoire (tourisme, agriculture, industrie, artisanat, commerce et culture)
- Sous axe 2 : Appuyer l'émergence de nouvelles filières (co-productions agricoles, transformations alimentaires, etc) et de nouvelles formes d'économie territoriale (circuits courts, ESS, économie circulaire)

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS (annexe à joindre à la délibération)



Prévisionnel / priorisation des actions

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULÉ DE L'OPÉRATION	MAÎTRE D'OUVRAGE	Portée géographique	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLÉ	Ruralité	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	OBSERVATIONS	THÉMATIQUES, POLITIQUES RÉGIONALES, revitalisation, ruralité etc...	Néo Terra
1		Sous axe 1.1 Redynamiser les centres bourgais et développer la qualité de vie au cœur des projets communaux et communautaires	Accompagnement des communes souhaitant engager des démarches globales de redynamisation	Communes de : Arnac-la-Poste Blond Clieux Lussac-les-Eglises Magnac-Laval Mézières/Issoire Rancon St-Pardoux-le-Lac St-Sornin-Leulac St-Sulpice-les-Feuilles	Territoire de projet	MATURE	x	200 000,00 €	100 000,00 €	x	x	x	x	Taux 50% - aide plafonnée à 25K€	Revitalisation centres bourgais	Ambition 1 : Engagement citoyen
2			Création Tiers Lieu	Commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles	Territoire de projet	MATURE	x	827 000,00 €	100 000,00 €	x				Avis réservé aux critères de l'AMI Tiers-Lieu	Numérique	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
3			Maintien/création d'activités et de services de proximité, essentiels à la population	Communes du territoire	Commune	MATURE	x	800 000,00 €	200 000,00 €	x	x	x	x	Taux 35% - aide plafonnée à 100K€	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
4			Création d'une halle commerciale	Commune de Bellac	Territoire de projet	Chantier clé	x									
5	1er AXE Concourir à l'attractivité du territoire en mettant la qualité de vie au cœur des projets communaux et communautaires	Sous axe 1.2 Valoriser les ressources et spécificités territoriales	Cahier de recettes	Communauté de communes Haut Limousin en Marche	Territoire de projet	MATURE	x	17 100,00 €	8 555,00 €	X				Taux 50%	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
6		Sous axe 1.3 Améliorer l'habitat et la gestion raisonnée du patrimoine foncier	Habitats inclusifs et partagés			AMORÇAGE	x			X				AAP Habitat Innovant - Habitat inclusif	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
7		Sous axe 1.4 Soutenir les projets véhiculant une image positive du Haut Limousin, contribuant à enrichir l'offre de services culturelle, patrimoniale ou touristique	Création d'un pôle culturel	Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux et commune de Châteauponsac	Département	AMORÇAGE	x	8 000 000,00 €			x				Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
8			Parcours Nostalgie Rurale : création d'une "maison du menuisier"	Syndicat d'initiative Montrol-Sénard	Département	MATURE	x	55 000,00 €	11 000,00 €	X					Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULÉ DE L'OPÉRATION	MAÎTRE D'OUVRAGE	Portée géographique	MATURE/ AMORÇAGE/ CHANTIER-CLÉ	Ruralité	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	OBSERVATIONS	THÉMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES, revitalisation, ruralité etc...	Néo Terra
9			Réhabilitation de la grange du théâtre du Cloître	Communauté de communes Haut Limousin en Marche	Département	Chantier clé	x									
10		Sous axe 1.5 Maître en place des outils pour la communication et la promotion du territoire	Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication territoriale	Communauté de communes Haut Limousin en Marche et Gartempe Saint-Pardoux	Territoire de projet	MATURE	x	60 000,00 €	24 000,00 €	X				Dans le cadre d'un parcours attractivité à l'échelle du territoire de Taux 50% - aide plafonnée à 25k€	Ruralité	Ambition 1 : Engagement citoyen
11		sous axe 2.1 Favoriser la mobilité et l'accessibilité dans un environnement peu densément peuplé	Étude plan de mobilité	Communauté de communes Haut Limousin en Marche et Gartempe Saint-Pardoux	Territoire de projet	MATURE	x	80 000,00 €	25 000,00 €	X				Taux 50% - aide plafonnée à 25k€	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
12		sous axe 2.2 Développer la sobriété et la rénovation énergétique	Création d'une voie verte	Communauté de communes Haut Limousin en Marche et Gartempe Saint-Pardoux	Territoire de projet	AMORÇAGE	x	2 400 000,00 €		X					Tourisme	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
13	2ème AXE Accompagner le territoire dans la mise en œuvre des différents leviers de la transition écologique pour en tirer des retombées économiques		Rénovation énergétique des logements sociaux communaux			Chantier clé	x									
14		sous axe 2.3 Favoriser le développement de filières innovantes en matière d'énergies renouvelables et de réduction des déchets	Développement de la filière "engrais issu de la laine"		Territoire de projet	Chantier clé	x									
15		sous axe 2.4 Maintenir et préserver la biodiversité, les paysages et la ressource en eau	Développement d'une filière de formation autour des métiers de la maintenance des installations énergie renouvelable		Territoire de projet	Chantier clé	x									
16			Étude trame verte et bleue : zones à enjeux, cartographie des actions engagées...		Territoire de projet	Chantier clé	x									
17			Actions de sensibilisation à la préservation des milieux et au maintien de la biodiversité auprès de différents publics		Territoire de projet	Chantier clé	x									
18		sous axe 3.1 Soutenir la résilience économique par l'accompagnement à l'évolution des filières de territoire (tourisme, agriculture, industrie, artisanat, commerce, culture)	Développement des services liés à la plateforme territoriale de vente en ligne	Communauté de communes Haut Limousin en Marche	Territoire de projet	AMORÇAGE	x	40 000,00 €		X					Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 1 : Engagement citoyen

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULÉ DE L'OPÉRATION	MAITRE D'OUVRAGE	Portée géographique	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLÉ	Ruralité	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	OBSERVATIONS	THÉMATIQUES, POLITIQUES RÉGIONALES, revitalisation, ruralité etc...	Néo Terra
19	3 ^{ème} AXE Encourager la relance économique à l'échelon local	sous axe 3.2 Appuyer l'émergence de nouvelles filières (co-productions agricoles, transformations alimentaires, etc) et de nouvelles formes d'économie territoriale (circuits courts, ESS, économie circulaire)	Création d'un point de vente de produits locaux et d'artisanat local	Communes de Blond	Commune	MATURE	x	40 000 €	14 000 €					Taux 35% - aide plafonnée à 100K€	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles
20			Maison du MOUTON		Territoire de projet	Chariter dé	x									
			Chef de Projet territorial	Communauté de communes Haut Limousin en Marche	Territoire de projet			75 000 €	37 500 €	X	X	X	X	pour la période 2023-2025 soit 12 500 € maximum par an		
			Projet Alimentaire Territorial / redynamisation centre-bourg	Communauté de communes Haut Limousin en Marche	Territoire de projet			150 000 €	75 000 €	X	X	X	X	pour la période 2023-2025 soit 25 000 € maximum par an		
			Économie/emploi/formation	Communauté de communes Haut Limousin en Marche	Territoire de projet			150 000 €	75 000 €	X	X	X	X	pour la période 2023-2025 soit 25 000 € maximum par an		
			Animation de l'axe territorial des fonds européens	Communauté de communes Haut Limousin en Marche	Territoire de projet			120 000 €	30 000 €	X	X	X	X	pour la période 2023-2025 soit 10 000 € maximum par an		

ingénierie du contrat :

